

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêt du projet de PLU de Talloires, Commune de Talloires-Montmin

Par arrêté n°A-2018-24 du 24 mai 2018, le Président de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Talloires, Commune de Talloires-Montmin.

Au terme de l'enquête publique, le projet arrêté du PLU de Talloires, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Madame Françoise Larroque, Ingénieur Conseil en Environnement en retraite, en qualité de Commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du vendredi 15 juin 2018 au jeudi 19 juillet 2018 inclus pour une durée de 35 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

– **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

– **Mairie de Talloires-Montmin** - 27 rue André Theuriet, BP1, 74290 TALLOIRES
Les lundi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h00. Les mardi et jeudi : de 14h00 à 17h00.

Du 15/06/2018 à 9h00 jusqu'au 19/07/2018 à 16h30, le dossier peut également être consulté et téléchargé sur le site internet du Grand Anancy : www.grandanecy.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les propositions sur l'arrêt du projet de PLU de Talloires, pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy – Pour la révision du PLU de Talloires, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée : commissaire-enqueteur-plutalloires@grandanecy.fr

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et à l'adresse mail susvisée est mis à la disposition du public au Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

En mairie de Talloires-Montmin :

- vendredi 15 juin 2018 de 14h00 à 16h30
- samedi 30 juin 2018 de 9h00 à 11h30
- mardi 3 juillet 2018 de 16h00 à 19h00
- mercredi 11 juillet 2018 de 9h00 à 11h30
- jeudi 19 juillet 2018 de 14h00 à 16h30

Au Grand Anancy :

- lundi 16 juillet 2018 de 9h00 à 11h30

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au Président le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Grand Anancy (Direction de l'Aménagement du Grand Anancy - 46 avenue des Iles BP 90270 74007 ANNECY CEDEX) et à la mairie de Talloires-Montmin (27 rue André Theuriet, BP1, 74290 TALLOIRES), aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanecy.fr)

Monsieur le Président du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanecy.fr),

Le Président,

Jean-Luc RIGAUT.